



VILLE DE PUTEAUX

LES FOULÉES ROSES

DIMANCHE 8 OCTOBRE • DÉPART À 11H

ESPLANADE DE L'HÔTEL DE VILLE

BULLETIN D'INSCRIPTION

À déposer au Palais des Sports - Île de Puteaux jusqu'au 6 octobre 16h

Le certificat médical n'est pas nécessaire

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél :

Courriel :

Merci de joindre un justificatif de domicile

Les enfants nés après le 8 octobre 2011 doivent être accompagnés d'un adulte inscrit à la course.

POUR LES PARENTS DE MINEURS

« Je soussigné autorise mon enfant ci-dessus identifié à participer aux Foulées Roses »

Nom de l'accompagnateur :

Date et signature :

(Date et signature des parents pour les mineurs)

Résidents
5€
Non-résidents
10€

DOSSARDS ET T-SHIRT À RÉCUPÉRER :

Samedi 7 octobre de 10h à 13h à la Fête de l'Athlétisme au Parc Lebaudy sur l'île de Puteaux ou magasin Terre de Running, 8 place du Théâtre ou **dimanche 8 octobre** sur l'esplanade de la mairie.

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du jeu-concours sont traitées conformément au règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Un traitement de données à caractère personnel est mis en place par la Ville de Puteaux en sa qualité de responsable de traitement afin d'organiser ce jeu concours. Les données sont recueillies et conservées jusqu'au lendemain du jeu, sauf pour les données du gagnant qui sont conservées jusqu'à une semaine après afin de rentrer en contact avec lui.

Tout participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant et peut s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'adresse suivante :

Mairie de Puteaux - Direction de la communication - 131 Rue de la République - 92 800 Puteaux, ou par courriel à dpo@mairie-puteaux.fr.

Les participants aux Foulées Roses concèdent à la Ville l'utilisation de leur droit à l'image et l'autorise à la diffuser sur tous ses supports de communication digitaux et imprimés sans aucune contrepartie.

RÈGLEMENT

ARTICLE 1^{er}

Chaque concurrent doit remplir, dater et signer un bulletin d'inscription (les parents ou représentant légal pour les mineurs)

ARTICLE 2

Si les conditions climatiques exceptionnelles ou de sécurité deviennent incompatibles avec la bonne organisation de la course, l'organisation peut suspendre cette dernière.

ARTICLE 3

Tout concurrent est censé avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

ARTICLE 4

La ville décline toute responsabilité en cas d'accident.

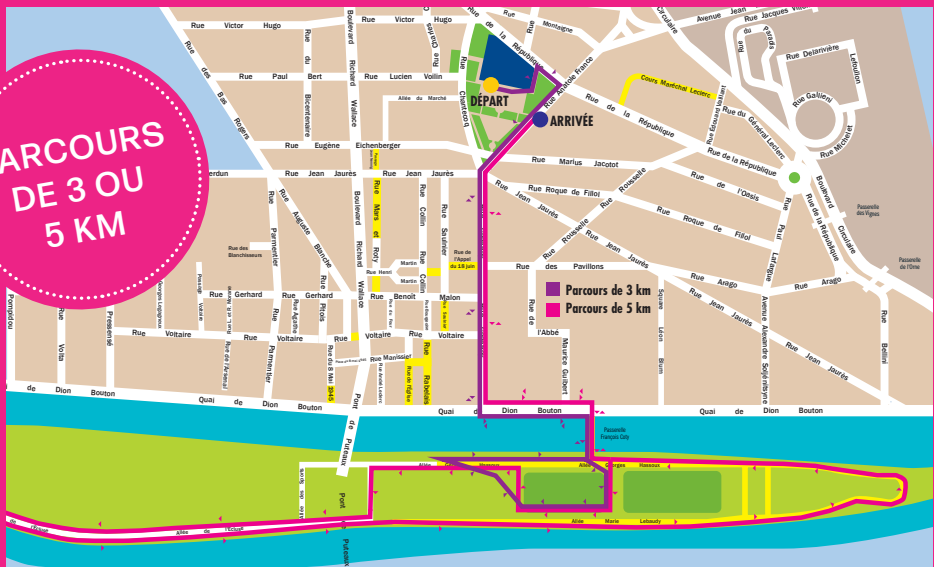
ARTICLE 5

En m'inscrivant à la course, j'autorise la mairie de Puteaux ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et media à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à l'évènement, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

ARTICLE 6

Les enfants nés après le 8 octobre 2011 doivent être accompagnés d'un adulte inscrit à la course.

PARCOURS DE 3 ET 5 KM AU DÉPART DE L'ESPLANADE DE L'HÔTEL DE VILLE



RENSEIGNEMENTS :
Service des Sports 01 46 25 03 75
sports@mairie-puteaux.fr - www.puteaux.fr

